

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 du mois de janvier, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 2023/07

« SECOURS LOYER »

Date des convocations :
7 décembre 2022

Membres présents : 7
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BAUDE, BENOIT, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ **Absents(es) :**

Madame CHATEAU

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE**

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son loyer de décembre 2022 pour un montant de 590,06 €.

La somme sera versée directement au bailleur – DOMOFRANCE – 110 avenue de la Jallère– 33042 BORDEAUX CEDEX.

Fait à ROYAN, le 11 janvier 2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 17/01/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/01/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALES



Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230111-DEL-2023-07-DE
Date de télétransmission : 17/01/2023
Date de réception préfecture : 17/01/2023